

### GROUPE ANDRÉSY DYNAMIQUE

Pour les élus de la majorité municipale, les mois se suivent et se ressemblent.. **En matière d'expression écrite, telle que cette tribune, les droits des élus d'opposition** définis dans le Règlement Intérieur du Conseil municipal **sont régulièrement « oubliés » et les engagements non respectés. La récurrence de ces « libertés » prises à notre égard par le Directeur de la publication, qui n'est autre que le maire, n'est pas admissible mais Mr Wastl se permet !** Nous en connaissons le but, nous compliquer la tâche d'autant que leurs injonctions s'attachent désormais à l'horaire d'envoi de nos publications ! Hier 12h, aujourd'hui 9h, demain peut-être minuit ou 6h du matin !

*Du détail sans importance face à la situation de la ville aujourd'hui,* nous direz-vous ? **Non ! au contraire, le reflet** d'un fonctionnement interne de la majorité AER, d'un **manque de respect des règles** votées, d'un **non respect des engagements** pris. Peut-on parler d'**abus de pouvoir** envers des élus minoritaires (dont certains ont été élus majoritaires avant 2020!) que le maire s'est évertué à dénigrer **au lieu de mobiliser ses efforts pour respecter son programme de campagne et ses obligations vis à vis des andrésiens.**

De tels agissements doivent aussi être relayés car **beaucoup d'Andrésiens nous font part de leurs grands mécontentements concernant la gestion et l'état de notre ville à l'approche des Municipales 2026.** La rentrée de septembre permettra peut-être d'évaluer les nouveaux prétendants au poste de Maire, et pour d'autres de confirmer, ou pas, leurs candidatures au fil des prochains mois. **Pour l'équipe sortante, le bilan de mandat fera foi ...ou pas ? Répétons que les compétences, le travail, la pugnacité et l'expérience en matière de gestion municipale sont primordiaux. L'envie d'être candidat au poste de Maire ne suffit pas** surtout avec l'héritage d'une situation financière très dégradée.

Nous souhaitons **une très bonne rentrée** aux petits comme aux grands.

**Nous aurons plaisir à vous rencontrer, échanger à l'occasion des différents rendez-vous**

**POUR NOUS ÉCRIRE :** nos prénom.nom@andresy.com

### VOS ÉLUS « sans étiquette » du Groupe ANDRÉSY DYNAMIQUE :

Isabelle Madec, Mourad Boukandoura, Rachid Esadi, Jacques Rémond

### GROUPE NOTRE PARTI C'EST ANDRÉSY

Par un E-mail envoyé le dimanche 10/08/25 à 18:43 aux élus du conseil n'appartenant pas à la majorité, Monsieur le Maire a sommé ces élus de lui faire parvenir leurs tribunes pour le prochain AndréSy Mag au plus tard le lundi 18 août 2025, 9h.

Après échanges avec ces élus, et ayant reconnu que cette demande n'était pas conforme au Règlement Intérieur du CM, il a maintenu ce même délai impératif sans permettre à ces élus de connaître la date de parution et, ainsi, de disposer de 7 jours après une demande conforme.

Pour rappel, lors de la parution du journal de juillet, le Maire a refusé de publier la tribune commune des élus d'opposition au motif que cette demande n'était pas conforme au même RI.

Le lien vers la tribune commune « refusée » de juillet [https://drive.google.com/file/d/1T8C3CWDNtySjsJ7AxkZuOBjaky\\_HxPs3/view](https://drive.google.com/file/d/1T8C3CWDNtySjsJ7AxkZuOBjaky_HxPs3/view)

Manifestement, le Maire est en campagne pour les élections de mars 2026 et cherche par tous les moyens de bâillonner ses oppositions même si pour cela il commet une violation manifeste de leur droit fondamental à l'expression politique locale !

À vous de vous forger votre opinion pour le prochain mandat !

Bonne rentrée,

**Vos élus NPCA /** Véronique CIVEL et Denis FAIST

### ANDRÉSY UNION CITOYENNE

Les tribunes des oppositions dans AndréSy Mag sont régies par le règlement intérieur qui est rédigé par le maire et voté par l'ensemble des équipes. Le maire, Lionel Wastl, a fait demander aux élus leurs tribunes sans respecter ce règlement, et de surcroît par un mail envoyé par un agent le dimanche 10 août à 18h 42. Bel exemple de l'esprit démocratique et du respect du droit du travail.

AUC a demandé le respect de ce règlement et le report de la date limite d'envoi des tribunes. Le maire ayant refusé, il choisit de priver les andrésiens lisant les tribunes des oppositions dans AndréSy Mag de cette liberté.

Vous pouvez retrouver notre tribune sur les réseaux sociaux ou à cette adresse : <https://bit.ly/andresy-auc>

### Groupe AndréSy Union Citoyenne (AUC) :

Michel PRÈS,  
Chantal LORIO,  
Ludovic LAUBY,  
Annie MINARIK,  
Marie SISSUNG,  
Guillaume ESNAULT